

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1113 du 24 septembre 1945,

n° 1113

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

les médecins de l'A.M.I. de Madagascar Ravanomanana : Albert ; Ratsarazaka Ratsimandresy, sont remis à la disposition du Gouverneur général de Madagascar. Ils seront rapatriés en 3e classe par la prochaine occasion maritime ainsi que la femme et sa famille du premier nommé, composée de sa femme et de ses deux enfants de deux et trois ans un mois et demi. Les frais afférents à leur transport seront supportés par la Côte Française des Somalis.